

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MÉTROPOLE ACCUEILLANTE ET HOSPITALIÈRE SIGNATURE D'UN ACCORD DE MÉDIATION ACTANT L'OCCUPATION SOUS CONDITIONS D'UN BÂTIMENT MÉTROPOLITAIN DANS LE 3^E ARR. DE LYON JUSQU'AU 30 JUIN 2022.

Depuis juillet 2020, la Métropole de Lyon s'est fixée comme objectif de faire du territoire une Métropole accueillante et hospitalière. Près de 1 000 personnes ont ainsi été mises à l'abri et de nouvelles solutions d'hébergement, innovantes et plus dignes, ont été développées. Pour ce faire elle mobilise son foncier, lorsque les conditions sont réunies. En s'appuyant sur l'occupation temporaire de certains de ses terrains ou bâtiments, la Métropole propose ainsi de nouvelles formes d'hébergements, notamment avec la mise en place de tiny houses ou en organisant l'occupation temporaire de ces lieux. Dans ce cadre, la Métropole de Lyon a signé avec les occupants d'un bâtiment métropolitain dans le 3^e arrondissement de Lyon, un accord de médiation actant l'occupation de ce lieu jusqu'au 30 juin 2022.

Ce bâtiment est occupé depuis septembre 2019. Il héberge aujourd'hui 48 personnes. Dans le cadre d'une procédure d'expulsion des occupants, le Juge de la protection du Tribunal judiciaire de Lyon a accordé aux Occupants, en juillet dernier, un délai de deux ans. Afin de trouver une solution à cette situation, la Métropole de Lyon a accepté la mise en place d'une médiation. La Chambre de la Cour d'Appel de Lyon a ainsi désigné comme médiateur André Gachet.

L'accord de médiation signé ce jour détermine les conditions de mise à disposition de ce bâtiment par la Métropole de Lyon. Ce bien, qui comporte notamment deux espaces sanitaires, une cuisine commune et plusieurs pièces aménagées en chambres par les occupants, héberge au jour de la conclusion de cet accord 48 personnes.

Les parties s'accordent ainsi sur le fait que le bien devra impérativement être libéré au 30 juin 2022 pour permettre le projet de création de locaux associatifs de se lancer dès l'été 2022.

Renaud PAYRE, Vice-Président en charge de l'Habitat, du logement social et de la politique de la ville : « *Nous nous sommes engagés dès les premiers jours du mandat pour répondre à l'urgence sociale renforcée par la crise sanitaire. En favorisant la sortie du squat Scève, en développant notamment des dispositifs innovants d'hébergement, ou encore en accompagnant la sortie d'occupation de bâtiments métropolitain par le biais de convention, comme dans le 9^e arrondissement, ou de médiation comme c'est le cas ici, nous souhaitons faire de notre territoire une Métropole accueillante et hospitalière. En proposant cette solution transitoire digne, innovante, et couplant accompagnement social et de première nécessité, notre Métropole répond à l'urgence sociale tout en préparant la sortie dans les meilleures conditions de ces occupations. »*

Contact presse

Nicolas Perez nicolas.perez@grandlyon.com

06 67 95 13 59

Au travers de cet accord la Métropole de Lyon s'engage dans :

- la réalisation de travaux de mise en sécurité du site,
- la fourniture de l'eau et de l'électricité,
- la désignation des compagnons bâtisseurs d'un partenaire, investis de la mission d'assurer une médiation technique,
- la mise en place d'un accompagnement social aux côtés de l'Association Action Pour l'Insertion par le Logement (ALPIL).

-

Pour leur part, les occupants s'engagent à :

- une occupation paisible des lieux,
- garantir à la Métropole de Lyon que l'intégralité des occupants de l'immeuble auront quitté les lieux au plus tard le 30 juin 2022, ce sans réserve,
- informer les parties et intervenants au présent accord des besoins ou risques qui pourraient apparaître au cours de l'occupation des lieux (alimentation, risques techniques, risques sanitaires, etc.), en prenant appui sur le médiateur si nécessaire.

Un groupe de suivi est également mis en place. Composé des référents des Occupants, des services de la Métropole de Lyon, de la mission de médiation technique et des intervenants sociaux, il se réunira toutes les 6 semaines et aura pour mission d'assurer le suivi de la mise en œuvre du présent accord et la coopération des différents intervenants. Un comité de pilotage politique est également créé et se réunira pour sa part une fois par semestre. Il est composé de Renaud PAYRE, Vice-Président à l'Habitat, au Logement social et à la Politique de la Ville, et des référents des Occupants du site appelés à signer le présent accord de médiation.

Contact presse

Nicolas Perez nicolas.perez@grandlyon.com

06 67 95 13 59